

## PROTOCOLE DE LEVEE DE PREAVIS DE GREVE

L'organisation syndicale CGT a déposé une notification d'alarme sociale le lundi 06 février 2017. Une réunion de concertation s'est tenue le mardi 07 février 2017 dans le cadre de l'alarme sociale.

A l'issue de la période de négociation préalable, la CGT a déposé un préavis de grève le mercredi 15 février 2017.

Trois nouvelles réunions de négociation se sont tenues les vendredi 17 février, lundi 27 février et lundi 06 mars 2017.

Suite aux discussions, les parties ont convenu des dispositions suivantes :

## 1/ Création d'une prime AVSR pour 2017 sur des critères métiers.

Cette prime, qui remplace la prime « Trok'it » versée depuis 2015, est d'un montant de base significativement supérieur avec une valeur nominale de 500€ bruts. Elle comporte une partie collective (pour 50%) et une partie individuelle (pour 50%), toutes les deux basées sur des objectifs de performance.

#### a. Critère collectif = nombre de clients contrôlés

L'objectif annuel 2017 est fixé à 650 000 clients contrôlés (CC). La prime est calculée selon la grille suivante :

Moins de 550 000 CC	De 550 000 à 650 000 CC	650 000 CC	Plus de 650 000 CC
Pas de prime	Prime calculée au prorata Mini 0 € à 550 000,	Prime = 250 €	Prime = cc réels x 250 €
\$ 00°	maxi 250 € à 650 000		

### b. Critère individuel = nombre de PV soldés par jour de contrôle

L'objectif 2017 est fixé individuellement à 2,5 PV soldés par jour de contrôle, cette prime n'est pas plafonnée. Sont considérés comme soldés tous les PV émis (hors annulés sur le terrain) dont le solde est nul, y compris les PV ayant fait l'objet d'un geste commercial (Trok'it, Joker ...). Sont exclus de ce mode de calcul les PV à l'encontre des demandeurs d'asile.

La prime est calculée selon la grille suivante :

Moins de 1,5 PV	1,5 à 2 PV	2 à 2,5 PV	2,5 PV et plus
Pas de prime	Prime = 125€ +	Prime = 175€ +	Prime = PV résis x 250 €
	(PV réels -1,5) x 100	(PV réels - 2) x 150	2,5

La prime totale (somme des 2 primes) est également indexée sur la période de présence dans l'année (pour les salariés qui arrivent ou quittent le service en cours d'année), et sur le présentéisme de chaque agent.

La prime sera versée début 2018 aux agents présents à l'effectif au 31 décembre 2017 et après comptabilisation des éléments au 31 janvier 2018.

La prime sera reconduite les années suivantes après avoir fait en début d'année, le bilan de l'année écoulée et en fixant de nouveaux objectifs pour l'année en cours afin d'abaisser régulièrement et durablement la fraude sur le réseau.

# 2/ Création de 4 chefs de bord

Pour tendre vers un taux d'encadrement de 100 % des équipes terrain, 4 postes d'AVSR sont transformés en postes de chef de bord. Cette disposition fait disparaître la position de « référent » dans les équipes terrain.

Ces postes sont placés au coefficient 225, référence 41a « contrôleur de route ».

Un roulement spécifique sera créé et discuté avec le CHSCT dans les semaines à venir.

L'appel à candidatures sera lancé en semaine 10.

Fait à Dijon, le 07 mars 2017

Pour la Direction,

Le Directeur

Laurent VERSCHELDE

Pour la délégation CGT, Frédéric PISSOT

Brahim EL GARTI

Le Directeur Contrôle

et Stationnement

Cédric DUMANOIR